



# COMMUNE DE SAINT-CASSIEN

Département de l'Isère

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### 5. Annexes

#### 5.4 Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain

### DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du  
conseil municipal en date du

# **PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

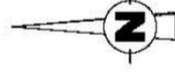
## **Droit de préemption urbain**

Il s'agit « des périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L.211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ». (Article R.123-13 du code de l'urbanisme).

La commune souhaite appliquer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du zonage du Plan Local d'Urbanisme.

# COMMUNE DE SAINT-CASSIEN

Périmètres à l'intérieur desquels  
s'applique le droit de préemption urbain



Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain

